

# Merci de votre confiance !


## La responsabilité de vos élu-e-s est immense

Les résultats sont désormais officiels et définitifs : **le SNU gagne 50 % des sièges dans les Commissions Paritaires Locales Uniques (CPLU) et dans les Commissions Paritaires Nationales (CPN)** dédiées aux agent-e-s de droit public de Pôle emploi, dans les 17 établissements qui en sont dotés. Nous tenons aussi à féliciter nos partenaires de la CDMT qui remportent la quasi-totalité des sièges en CPLU, et ont permis par le vote des collègues martiniquais de renforcer notre audience électorale en CPN2 et 3.

Avec ces résultats, qui succèdent à ceux des CE et des DP, le SNU confirme sa place centrale dans le rapport social au sein de notre institution nationale et publique.

Un mandat pour votre avenir, qui s'annonce là encore gage de transformations.

### Quelques échéances sociales à retenir pour les droits des agent-e-s statutaires

- **Mars-Avril 2017** : publication du décret portant évolution des dispositions applicables sur lequel quelques heures de concertations ont suffi aux yeux de la DG pour entériner ses choix : tout pouvoir au DG ! (voir notre publication  ici).
- **Avril-juin 2017** : nouvelle négociation d'un accord de classification des emplois pour les agent-e-s sous CCN, avec son pendant de concertations relatif à la

classification des emplois pour les collègues de droit public. En effet, suite à la judiciarisation de notre opposition à l'accord de classification du 19/12/2014, et au regard d'une décision de cour de cassation qui devrait reconnaître la validité de cette opposition d'ici un mois, la DG et ses alliés CGC-CFDT-CFTC devraient être déboutés dans leur dernier recours en cassation. Nous aurons, grâce à eux, perdu près de trois années sur ces sujets essentiels pour les personnels !

Le SNU s'engage d'ores et déjà sans attendre ces échéances patronales. D'abord, sur le projet de décret en cours et transmis aux tutelles. Nous souhaitons aller plus loin et avons demandé avec notre Fédération, la FSU, une audience à la Ministre du Travail et de l'Emploi et également à la Ministre de la Fonction Publique avant sa publication officielle. Nous présenterons nos revendications que l'employeur n'a pas souhaité considérer dans le cycle court de concertations qui s'est déroulé à Pôle emploi.



**POUR DÉFENDRE VOS DROITS, SUR QUEL SYNDICAT COMPTEZ-VOUS ?**



**Le syndicat qui a du mordant !**

### Un mandat de trois ans pour vous garantir :

- une défense déterminée et juste de vos droits en matière de mutation, de changement d'emplois, d'évolution de carrière en particulier.
- une prise en charge et un accompagnement de vos demandes par des élu-e-s formé-e-s et compétent-e-s sur le droit public applicable aux agents sous statut 2003.

Au-delà de ces enjeux, le SNU dans cette période d'élections présidentielles et législatives s'engage pour **défendre un service public de l'emploi national** à l'heure où certains pensent régionaliser voire privatiser tout ou partie de nos missions et de nos emplois.